

Chaire de recherche K.-C.-Irving en sciences de l'environnement et développement durable

Introduction :

En misant sur ses forces vives dans le domaine de l'environnement, l'Université de Moncton s'est dotée d'un axe de développement prioritaire dans ce domaine afin d'encourager les partenariats, de mener de la recherche scientifique de pointe, d'offrir des formations d'avant-garde, de favoriser la concertation, d'assurer la mobilisation des connaissances et de jouer un rôle de chef de file au sein des collectivités. Initialement créée en 1993, cette Chaire constitue une des pierres d'assise de cet axe et agit comme agent fédérateur dans ce domaine.

Mandat :

La Chaire de recherche K.-C.-Irving en sciences de l'environnement et développement durable de l'Université de Moncton a comme mandat de contribuer au développement et à la mobilisation des connaissances, ainsi qu'à la formation de scientifiques bien outillés pour faire face aux défis des enjeux environnementaux et du développement durable. Le programme de recherche mis en place tient compte des enjeux locaux, régionaux, nationaux et internationaux et est alimenté par les besoins scientifiques, sociaux et économiques de la société civile. Il est attendu que la Chaire favorise une approche à la fois interdisciplinaire et intégrée à l'égard des questions entourant l'environnement, la société et l'économie. Cependant, la Chaire œuvre principalement à partir d'une expertise en sciences naturelles qui est nourrie par les autres types de connaissances. Les approches écosystémiques, l'interdisciplinarité, la mobilisation des connaissances, la responsabilité citoyenne ainsi que la gouvernance à tous les échelons territoriaux font partie des principes qui guident les activités de la Chaire.

Objectifs :

1. Élaborer et réaliser un programme de recherche de calibre international en lien avec le mandat de la Chaire.
2. Participer à l'enseignement dans le programme de la Maîtrise en études de l'environnement et dans les programmes d'études liés à son champ d'expertise, e.g., biologie, chimie, biochimie.
3. Assurer la formation de personnel hautement qualifié en environnement et en développement durable, ainsi que dans son champ d'expertise.
4. Assurer la diffusion régulière et soutenue des connaissances générées par la Chaire à différents auditoires, incluant, mais sans s'y limiter, par l'entremise de publications scientifiques arbitrées.
5. Favoriser l'établissement d'équipes de recherche interdisciplinaires.
6. Favoriser la collaboration avec les Chaires existantes de l'Université de Moncton
7. Assurer le transfert des connaissances vers le grand public, les collectivités locales et les intervenants du milieu.

8. Agir comme chef de file et comme rassembleur à l'échelle de l'Université et de la collectivité sur les questions environnementales et de développement durable.

Fonctionnement :

1. La ou le titulaire de la Chaire travaille en étroite collaboration avec les instances concernées de l'Université sous l'autorité immédiate du décanat de la Faculté des Sciences.
2. Dans les limites des ressources disponibles, la Chaire fonctionne dans le cadre d'un budget approprié approuvé annuellement par le comité consultatif de la Chaire (voir point 4 ci-dessous). La ou le titulaire s'engage à obtenir un financement extérieur et à appliquer aux sources de financements compétitifs tels que le CRSNG, la FCI, et la FINB.
3. La ou le titulaire est choisi et nommé suivant les procédures approuvées par l'Université.
4. La Chaire est assistée d'un comité consultatif dans sa planification et son fonctionnement. Le comité consultatif de la Chaire est formé de 7 personnes, dont le mandat est normalement de 3 ans, renouvelable une fois. Ce comité doit se réunir au moins une fois par année et faire part de ses recommandations à la ou au titulaire ainsi qu'au décanat de la Faculté des sciences.
5. La ou le titulaire de la Chaire reçoit normalement un mandat de 5 ans, renouvelable une fois selon les modalités de renouvellement des Chaires mises en œuvre par l'Université.